

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX N.-D. DE LEVIS — DECEMBRE 1923 No 12

LE PRIVILEGE OU BENEFICE DU CLERGE

M. de Gaspé, quelque part dans ses *Mémoires*, parle d'un jeune officier de l'armée anglaise qui, de chute en chute, fut amené devant la Cour criminelle de Québec pour vol d'une pièce d'argent dans une auberge. On pendait alors pour vol. Le greffier, dit M. de Gaspé, lui demanda, selon l'usage, ce qu'il avait à alléguer contre la sentence de mort que la cour allait prononcer contre lui.

—Implorez le bénéfice du clergé, lui crièrent les assistants.

Le criminel, après avoir longtemps hésité, se mit à genoux et réclama le bénéfice du clergé.

Le juge en chef Sewell lui dit alors :

—Prenez-le, la loi vous l'accorde puisque vous le réclamez ; et nous n'avons pas le droit de le refuser.

Quelle était cette loi dont parle ici M. de Gaspé ? La loi criminelle anglaise accordait-elle autrefois certains bénéfices ou privilèges au clergé ?

Blackstone donne l'historique de cette singulière loi au livre quatrième de son grand ouvrage sur le droit criminel anglais.

Borthwick résume ainsi les pages de Blackstone :

"It was an ancient privilege allowed to the Clergy of claiming those accused of felony to be delivered up to the

ecclesiastical judge—always favorable to his own order—for compurgation, instead of being tried in the ordinary way before the lay judges of the land. In ancient times few persons except those in Holy Orders could read, and accordingly the test for an accused person claiming benefit of Clergy was his ability to read. If he could not, the courts would not part with the defendant, but proceed to try him as if he were a layman. Afterward, when education became more general, other persons besides Clergymen were able to read ; and so, in the reign of Edward III, Parliament extended the privilege of Clergy, as it is called, to clerkly laymen until the reign of Elizabeth. Women were not allowed their Clergy until the reign of William and Mary, when Parliament extended the benefit to them. In the reign of Henry VII, however, a blow was aimed at this singular privilege as enjoyed by laymen, and a statute was then passed against “divers persons lettered, who have been more bold to commit murders, rapes, robbery, theft, as well as other mischievous deeds”, which enacted that persons “not with in Holy Orders, accused of these offenses, and convicted thereof, were in cases of murder to be marked with the letter “M” on the brawn of the left thumb, and in all others with the letter “T” to denote, it is presumed, that the person had been guilty of theft. In cases of high treason, benefit of Clergy was never allowed to be pleaded. It is stated that when an accused person claimed his Clergy it was usual to test his learning by requesting him to read the first verse of the fifty-first Psalm, which in Latin begins with the words “Miserere mei Deus”.

Ajoutons que la demande du bénéfice du clergé se faisait avant le prononcé de la peine, et si, par erreur, la sentence de mort était prononcée, ce privilège pouvait être accordé même sur l'échafaud. La demande de ce privilège se faisait de la manière suivante. Le greffier s'adressait au prisonnier, et lui demandait—tout comme aujourd'hui :

—“Qu'avez-vous à dire pour que sentence de mort ne soit pas prononcée contre vous”.

Le prisonnier se mettait alors à genoux et demandait le bénéfice du clergé, qui lui était accordé immédiatement par le juge, si l'accusation portée contre lui n'en était pas exceptée.

Dans le cas où le prisonnier refusait de demander le bénéfice du clergé, s'il y avait droit, le juge était obligé de lui accorder.

Nos archives criminelles contiennent quelques cas de demandes de bénéfices du clergé. Nous avons justement sous les yeux le procès-verbal de la Cour Criminelle de Québec tenue le 31 mars 1797. Le juge en chef et les juges Dunn et de Bonne étaient sur le banc, et Margaret LeMon, une femme, était à la barre des prisonniers, accusée de larcin. On sait que le larcin était alors puni de mort.

Nous citons le texte même du procès-verbal de la Cour :

“On conviction for larceny on the dwelling house of Wm Holmes to the amount of 35 f. (?)

“Prisoner at the Bar.

“The Attorney General moves for judgment of death upon the prisoner at the Bar.

“And the said Margaret LeMon being asked what she had to say why sentence of death should not be passed against her upon the above conviction, pleaded the benefit of clergy which was admitted by the Court and adjudged that the said Margaret LeMon be remanded to the prison of this district and there remain till the setting of this Court which may be held in this city in the month of march next 1798 and there to be burned in the hand on the thirty first day of said month and then to be discharged.”

P.-G. R.

QUESTION

Le 30 octobre 1755, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre : “M. de Saint-Vincent, capitaine au régiment de Guyenne, m'a demandé de passer en France l'année prochaine, à cause de ses infirmités. Je me conformerai aux ordres du roi à cet égard.” Je vois qu'à la bataille de Carillon M. de Saint-Vincent, capitaine de Guyenne, fut tué. Ce doit être celui qui voulait repasser en France en 1756. Pouvez-vous me donner les prénoms de ce capitaine de Saint-Vincent ?

St-V.

LES DE QUINEMONT AU CANADA

André-Marie, vicomte de Quinemont, né à Tours, France, le 27 septembre 1848, était fils de sieur Élie, comte de Quinemont, et de dame Sophie, baronne Locart.

Après avoir été officier de cavalerie, il démissionna et vint demeurer au Canada, en 1885. Le 13 avril 1887, il épousa, à Saint-Jacques de Montréal, Diane, fille du docteur Antoine Le Sieur Désaulniers, et soeur de Gonzalve Désaulniers, littérateur, avocat et maintenant juge de la Cour Supérieure.

De ce mariage naquirent les enfants suivants :

10 Joseph-Antoine-Elie-Gonzalve, né le 11 septembre 1888 ; bapt. le lendemain à Ste-Rose, île Jésus. Parrain, Gonzalve LeSieur Désaulniers ; marraine, Elizabeth Martin, son épouse.

20 Marie-Elodie-Gabrielle, née le 14 octobre, 1889 ; bapt. le lendemain à St-Jacques de Montréal. Parrain, Ernest-L. Désaulniers, avocat ; marraine, Elodie Lalonde, son épouse.

30 Adrien-Marie-Abel-Gilbert, né le 8 janvier 1891 ; bapt. le suriendemain à St-Jacques de Montréal. Parrain, Adrien Leblond de Brumath ; marraine, Julia Nolin, son épouse.

40 Marie-Rolande, née le 4 juin 1895 ; bapt. le lendemain à Ste-Rose, île Jésus. Parrain, Clovis Désaulniers ; marraine, Alexina Désaulniers.

De ces quatre enfants deux survécurent, une fille et un garçon, Gilbert de Quinemont.

Celui-ci "faisait son service militaire en France lors de la déclaration de la dernière guerre européenne et il fut aussitôt envoyé au front." Blessé à diverses reprises, il reçut la croix de guerre. Mais après une longue maladie contractée sur les champs de bataille, le jeune officier mourait à Paris, le 24 mars 1923.

Depuis le mois d'août 1914, le défunt avait vu disparaître successivement : son père, le vicomte de Quinemont, mort à Montréal le 29 février 1916, âgé de 61 ans ; le comte de Quinemont, mort à Tours ; et le marquis de Quinemont, décédé dans son château de Paviers.

Étant le dernier descendant mâle de sa famille, le jeune Gilbert de Quinemont avait hérité du titre de marquis.

Avec lui s'éteint une famille dont les ascendants se retracent jusqu'à Odo de Kinnymound, qui vivait en Écosse au douzième siècle. Cette famille donna plusieurs évêques d'Aberdeen, notamment le fameux Matthew de Kinninmonth, en 1172.

De la branche d'Écosse, il reste quelques descendants par les femmes, notamment les lords Minto. Celui qui fut gouverneur du Canada de 1898 à 1903 était petit-fils d'une demoiselle Murray-Kinnymound.

Quant aux Quinemont de France, ils avaient pour ancêtre le marquis de Kinninmonth qui partit d'Écosse pour commander la garde écossaise de Louis XI, à Paris. Ce marquis écossais se maria dans son pays d'adoption et avec le temps son nom se modifia à la française.

Les de Quinemont blasonnaient comme suit :

D'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné de trois fleurs de lis nourries d'or.

Couronne de marquis.

Cimier : aigle éployé.

Supports : Aigles longés.

Devise : *Stabo.* (1)

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

On a dit que le gouverneur Durham avait résumé son impression du Canada français en écrivant que "c'était un peuple sans histoire." Dans quel rapport le célèbre gouverneur a-t-il écrit cette phrase maligne ?

A. X. B.

Y a-t-il eu plusieurs traductions françaises du poème de Longfellow, *Évangéline* ? Je ne connais que celle de notre poète canadien, Pamphile Lemay.

X. X. X.

(1) Au moment d'aller sous presse nous apprenons que madame la comtesse de Quinemont est décédée le 16 novembre 1923. Une fille lui survit, Mme Philippe Vadeboncoeur, et deux frères : l'honorable juge G. Désaulniers et M. Clovis Désaulniers, assistant grand-connétable.

LE PREMIER STENOGRAPHE CANADIEN- FRANCAIS

Jean-Toussaint Thompson, né à St-Hyacinthe en 1838, avait dix ans lorsque sa famille vint s'établir à Montréal. Il reçut son instruction élémentaire chez les Frères des Ecoles Chrétiennes et fit son cours classique au Collège de Montréal, où il eut pour confrères de classe le juge Onésime Loranger et l'hon. Hector Fabre.

En sortant du collège il entra aux *Mélanges Religieux*, rédigés par Mgr Prince, Mgr Larocque et sir Hector Langevin. Deux ans après il se rendit à Burlington et s'attacha au journal de l'endroit, le *Burlington Sentinel* ; il revint ensuite à Montréal et fit partie du personnel du *Pays* à sa fondation ; deux ans plus tard il se rend à New-York et travaille au *New York Herald*, puis au *Courrier des États-Unis*. De retour au Canada, il passe une session à Toronto comme traducteur à la Chambre puis revient de nouveau au *Pays*, qui était sous la direction de son frère, Napoléon. Il y reste attaché à la rédaction pendant un an, faisant entre autres choses, la correspondance parlementaire.

Abandonnant le *Pays*, il fonda en 1863, avec Médéric Lanctot et Edmond Bouthillier, la *Presse*, qui fut le premier journal quotidien français au Canada, et dont le nom fut changé plus tard en celui de l'*Union Nationale*.

Ce journal vécut cinq ans et il compta parmi ses rédacteurs la plupart des jeunes gens de talent de l'époque : Wilfrid Laurier, L.-O. David, Onésime Loranger, D. Girouard, les deux Labelle, etc. Ce ne fut pas un succès financier et après cinq ans de lutte, M. Thompson abandonna le journalisme pour se livrer à l'assurance.

A cette époque, la sténographie française était inconnue au Canada ; mais les Anglais avaient commencé à utiliser la méthode Pitman. Dès ses débuts comme journaliste, M. Thompson comprit tout le parti qu'il pourrait tirer de la sténographie dans cette profession et il se mit à l'oeuvre pour adapter au français la méthode anglaise. Après un travail ardu il parvint à se rendre suffisamment maître de son art pour rapporter des discours *verbatim* à la Chambre. Son succès attira l'attention et lorsqu'une convention interpro-

vinciale fut convoquée à Québec pour discuter le projet de la Confédération, le gouvernement chargea le sieur Thompson de recueillir le texte des débats. Ce fut la première besogne sténographique payée par le gouvernement.

En 1873, la Chambre institua une commission pour faire une enquête sur le fameux scandale des Tanneries. L'affaire était très compliquée et il y avait un grand nombre de témoins à interroger.

Avec l'ancien système de noter les témoignages en écriture ordinaire l'enquête menaçait de s'éterniser. On se rappela alors les services inappréciables que M. Thompson avait rendus lors de l'établissement de la Confédération et on le pria d'essayer de faire un rapport sténographique de l'enquête. Il s'y prêta de bonne grâce et cette tentative eut un plein succès. On fut émerveillé de pouvoir procéder à l'examen d'un témoin sans être à chaque instant obligé de s'interrompre.

L'utilité de la sténographie dans les enquêtes était démontrée et reconnue. Tout aussitôt M. Thompson fut prié par plusieurs avocats de venir travailler au palais et l'on passa une loi permettant l'emploi de la sténographie dans les cours de justice.

C'était une nouvelle carrière qui s'ouvrait, et M. Thompson abandonna l'assurance pour s'y livrer exclusivement. Il était seul et ne pouvait suffire à la demande ; ses services étant toujours retenus d'avance pour les causes les plus importantes. Il sut profiter de la situation et fixa son tarif à 30c par 100 mots. C'était l'âge d'or de la sténographie.

Comme bien on pense, une telle aubaine ne tarda pas à attirer l'attention. Nombre de jeunes gens se mirent à piocher la sténographie, mais les difficultés à vaincre alors étaient bien plus grandes qu'aujourd'hui, et la plupart se découragèrent. Et ce ne fut que plusieurs années plus tard que les premiers concurrents firent leur apparition.

Pendant longtemps M. Thompson est resté le sténographe par excellence et les affaires importantes qu'il a rapportées sont innombrables. Citons entr'autres le procès Gui-

bord, les débats sur la vente du chemin de fer du Nord, la conférence Sanitaire Internationale, à Washington, etc.

Jean-Toussaint Thompson décéda à Montréal le 16 décembre 1915, âgé de 82 ans.

L.-S. C.

UNE APPRECIATION DU GENERAL MURRAY

Le major-général Mahon termine ainsi le consciencieux ouvrage qu'il a publié en 1921, sous le titre *Life of general The Hon. James Murray, a builder of Canada*.

“James Murray should be better known as one of the makers of the Dominion of Canada, if not as the chief builder. His greatest glory was that he sacrificed himself to befriended the Canadians, oppressed by a Government too short-sighted to see the immense part which Canada could play as an integral part of the empire—a part, which the event of 1914 to 1918 has demonstrated to the full. If James Murray lived his life as an aristocrat, he was ever the friend of the people, without indulgence in that excess of championship which, in many cases at this period, was not without a suspicion of selfish motives. It was never his method to belittle others, or to harass the men in power that he might gain credit for himself. He lived as a gentleman should, and acted up to the motto of his family, Virtute Fideque.”

Murray fut toujours l'ami du peuple, dit M. Mahon. C'est le témoignage que lui ont rendu presque tous nos historiens, Garneau, entre autres, a écrit du général Murray :

“Murray était sévère, c'était un homme honorable et qui avait l'âme généreuse. Il aimait ces Canadiens dociles à l'autorité comme de vieux soldats, dont ils avaient contracté les habitudes dans les armées, ces habitants d'un grand courage et de moeurs simples. Une sympathie née dans les horreurs de la guerre, le portait à compatir à leur situation, tandis que le souvenir de son propre pays, la mémoire des malheurs de ces belliqueux enfants des montagnes d'Ecosse, si fidèles à leurs anciens princes, confirmait peut-être en lui ces sentiments d'humanité. (1)

(1) *Histoire du Canada*, quatrième édition, vol. 2, p. 401.

JACQUES DE FAY

Mgr Tanguay écrit (p. 164 du 1er volume de son *Dictionnaire*) : "De Faye dit Chateaufeuf, Jean ; b 1660 ; s 19 août 1686, à Québec, noyé dans le fleuve Saint-Laurent."

Cette notice, probablement établie sur l'acte de sépulture, pourrait bien concerner un marchand dont le nom se rencontre dans les Archives de Montréal.

Le 15 juin 1675, Jacques de Fay, marchand à la Rochelle, pour le compte de Paul de Fay, son père, est en difficulté à Montréal, avec Antoine Trottier des Ruisseaux, habitant de Batiscan, et maître de la barque *Saint-Joseph*. Le sieur de Fay avait fait transporter de Québec des marchandises qui auraient été gâtées par l'eau. Ces marchandises sont dans le moment chez Jean Gervaise et l'on a appelé pour avoir leur avis, deux experts qui sont : Pierre Gaignon, marchand de Beaupré, près Québec, et Jacques Le Moyne, marchand de Montréal.

Probablement vers 1683, (1) Jacques de Fay paraît avoir un comptoir à Montréal et nous le trouvons mêlé à un procès extraordinaire. Les autorités cherchaient à connaître les auteurs d'un désordre qui s'était produit dans le quartier commercial, aux environs de la commune partie ouest de la rue Saint-Paul, et que l'on attribuait à un groupe de gentilshommes et de traitants.

Les plus connus d'entre eux étaient, Dulhut, Vieuxpont, Le Gardeur, Bécancour et Crevier.

Au cours de l'enquête, parmi les personnes convoquées comparait Jacques De Fay, marchand, âgé de 23 ans, qui avait boutique et logement rue Saint-Paul. A l'encontre des autres témoins, De Fay admet que quelques individus sont venus à sa boutique le soir du tapage, mais que c'était des amis et qu'il les reçut comme il voudrait l'être chez eux.

On ne put en tirer autre chose. Mais Jean Journet, domestique du sieur De Fay, fut plus loquace. Il déclara que les amis de son maître vinrent en riant et en folâtrant ; que Crevier cassa quelques planches dans l'établissement de son dit maître et que M. De Fay là-dessus, ajouta, "Je m'en ven-

(1) Le document dans lequel nous puisons, ne porte aucune date.

gerai bien. Et le lendemain soir, son dit maître, pour avoir sa revanche, fit défoncer la porte de la boutique dudit Crevier.”

Deux ans plus tard, le 10 décembre 1685, nous relevons les pièces d'un procès contre Jacques De Fay, marchand de Québec, accusé d'avoir été porté des pelleteries chez les Anglais. Puis nous perdons sa trace.

Et maintenant que conclure ? Y eut-il deux De Fay, un Jean et un Jacques ?

E.-Z. MASSICOTTE

M. RÉGNARD DUPLESSIS, TRESORIER DE LA
MARINE

Après avoir fait l'éloge de Paul Dupuy de Lislois, bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu, la Mère Juchereau de Saint-Ignace ajoute :

“Il nous avait fait connaître M. Duplessis, trésorier, son fidèle ami, qui devint dès ce temps-là le nôtre ; il était aussi très-vertueux et craignant Dieu, d'une grande droiture, et fort désintéressé, ayant un penchant naturel à prévenir les besoins de tout le monde, assurant même qu'il n'y avait jamais goûté de joie plus parfaite que lorsqu'il soulageait quelqu'un. Nous en avons ressenti les effets pendant plus de 25 ans, qu'il a demeuré à Québec ; sa bourse nous était toujours ouverte, soit pour nous avancer nos gratifications, soit pour nous donner des lettres d'échange, ou pour nous prêter sans intérêt des sommes considérables pour autant de temps que nous voulions ; il fallait que la discrétion réglât nos demandes, car il ne nous refusait rien et se tenait plus satisfait quand il nous avait obligées, que nous ne l'étions nous-mêmes ; il ne survécut à Monsieur Dupuy, son ami, que dix mois, et mourut en prédestiné, après avoir supporté patiemment de rudes épreuves, par où la divine Providence le fit passer en des temps différents, mais surtout à la fin de sa vie (*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 512).

REPONSES

Le serment d'allégeance de nos évêques (XXIX, p. 74) —
Sous l'ancienne loi française, les évêques étaient tenus de prêter un serment de fidélité entre les mains du Roi avant de prendre possession de leur siège.

Mgr de Laval, premier évêque de Québec, prêta le serment de fidélité suivant entre les mains de Louis XIV, le 24 avril 1675 :

“Siré, je François de Laval, premier évêque de Québec, en la Nouvelle-France, jure le très-saint sacré nom de Dieu, et promets à Votre Majesté que je lui serai, tant que je vivrai, fidèle sujet et serviteur, et que je procurerai son service et le bien de son État de tout mon pouvoir, et ne me trouverai en aucun conseil, dessein, ni entreprise au préjudice d'iceux. Et s'il vient quelque chose à ma connaissance, je le ferai savoir à Votre Majesté. Ainsi, Dieu me soit en aide, et ses saints Evangiles par moi touchés.”

Le même jour, le grand aumônier de France délivrait le certificat suivant à Mgr de Laval :

“Nous, Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, cardinal de Buillon, grand aumônier de France, certifions à tous qu'il appartiendra que ce jourd'hui vingt-quatre avril mil six cent soixante-quinze, le roi entendant la messe en la chapelle de son château de Versailles, Mgr François de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France, a prêté à Sa Majesté ce serment de fidélité à elle dû, à cause du dit évêché de Québec, dont il est pourvu par bulles de N. S. P. le Pape ; en foi de quoi nous avons signé ces présentes et fait contresigner par le secrétaire-général de la grande aumônerie de France, et à icelles apposer le sceau de nos armes.

Le cardinal de Buillon
grand aumônier de France
Et plus bas

FERET

Le serment de fidélité prêté par Mgr de Pontbriand, dernier évêque de Québec sous le régime français, entre les mains de Louis XV, le 3 mai 1741, a été conservé. Comme on le verra, la formule n'avait pas changée depuis Mgr de Laval.

“Sire, je Henry-Marie DuBreuil de Pontbriand, evesque de Québec, jure le très Saint et Sacré nom de Dieu, et promets à Votre Majesté que je luy seray tant que je vivray fidel sujet et serviteur, que je procureray de tout mon pouvoir le bien et le service de son Estat, que je ne me trouveray en aucun conseil, dessein ny entreprise au préjudice d'iceux et que s'il en vient quelque chose à ma connaissance je le feray sçavoir à Votre Majesté. Ainsy Dieu me soit en ayde et ses Saints Évangiles par moy touchés.

“H.-M. Dubreuil de Pontbriand,
evesque de Québec”.

Mgr de Pontbriand, ainsi que le constate le reçu de Nicolas Sezille, trésorier-général des offrandes, aumônes, dévotions et bonnes œuvres de Sa Majesté, paya une somme de trente-trois livres pour être admis à prêter son serment de fidélité devant Sa Majesté.

Les Tamarois (Vol. XXIX, p. 302) — Les Tamarois étaient une des nombreuses tribus des sauvages Illinois, établies sur les deux rives du Mississipi. Ils occupaient deux postes ou villages, celui de Tamarois sur la rivière de même nom, affluent du Mississipi, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville épiscopale d'Alton, dans l'Illinois,—et celui de Cahokia, sur une petite rivière, à environ un mille du Mississipi, qui se retirait graduellement de ce côté. Cahokia existe encore dans le diocèse actuel de Belleville.

Les Tamarois furent d'abord desservis par les Jésuites, en particulier par le Père Pinet, que l'on regarde comme le fondateur de cette mission. En 1698, Mgr de Saint-Vallier autorisa les prêtres du séminaire de Québec d'y établir une résidence, et le 8 décembre de la même année l'abbé Jean-François Buisson de St-Cosme y ouvrait une mission régulière. La paroisse fondée par le Séminaire prit le nom de Sainte-Famille, et fut desservie jusqu'en 1735 par les prêtres suivants :

1698—Jean-Frs Buisson de St-Cosme.

1700—MM. Bergier et St-Cosme le jeune.

1717—Dom. Marie Varlet, V. G.

1721—Dom. Ant. Thaumur de la Source et M. Mercier.

1728—M. Mercier seul.

1730—M. Mercier et deux jeunes prêtres nouvellement ordonnés, Jos. Gagnon et Jos. Courier. Ces deux derniers furent de véritables saints, surtout Jos. Courier, qui mourut victime de son zèle en 1735. Il était né à la Baie-du-Febvre en 1705 et on le regarde comme la première fleur de sainteté fournie par le territoire du diocèse actuel de Nicolet. (Extrait de l'*Histoire de l'abbé Jos. Courier*, par l'abbé J.-É. Bellemare). Voir *Histoire de la Baie-du-Febvre*, pp. 50 et suivantes. Hennon. *Hist. des Miss. Cath.* II, p. 609 ; Shea—*Cath. Miss.* pp. 425 à 428.

J.-É. BELLEMARE, PTRE

LES DISPARUS : EMILE DUMAIS

Le premier décembre 1910, mourait d'épuisement dans un hôpital de Washington, E. U., un Canadien-français, qui eut son heure de notoriété.

Seul de sa race, sans doute, il eut l'honneur, pendant quelques années d'être "War correspondent" du fameux *Times* de Londres aux Indes et en Afrique. Dumais avait fait ses études à l'université de Toronto. Esprit aventureux, il partit un jour pour les Indes en qualité de correspondant du plus grand quotidien d'Angleterre, à cette époque.

Plus tard, on le trouve dans l'Afrique où il était devenu le commensal du fameux président Paul Kruger.

Emile Dumais consacra les dernières années de sa vie aux études sur l'agriculture et on le considère même comme le fondateur du collège d'agriculture de Manitoba.

Le défunt était âgé de 73 ans lorsqu'il s'éteignit. Il laissait une soeur, madame Chartier, dont le mari était alors maître de poste à Lazare, Manitoba. Et c'est là que sa dépouille mortelle fut transportée pour y recevoir la sépulture.

CABRETTE

QUESTION

Quelles relations de parenté avait notre gouverneur, le duc de Richmond, avec la famille royale d'Angleterre ?

X. Y. Z.

UNE DECOUVERTE A TADOUSSAC

Voici de quoi réjouir le modeste ouvrier de la petite histoire, et intéresser l'archéologue et le numismate.

Dans notre humble monographie de Tadoussac, nous parlons d'un terrain historique de la baie de Tadoussac. Ce plateau, mesurant environ 300 sur 200 pieds, domine le Saguenay, d'un côté, et la baie, de l'autre.

On y voit des ruines anciennes. Selon notre hypothèse ces décombres seraient ou bien des restes de la maison des Cent Associés, construite en 1644 par les soins du P. Buteux, ou les ruines de la chapelle du P. de Quen, érigée en 1647.

Or c'est à cet endroit que M. Armand Imbeau, qui vient d'acquérir cette propriété, découvrait en date du 4 septembre, un paquet de monnaies anciennes.

A 2½ pieds de profondeur, en creusant une cave, il rencontra cet objet au bout de sa pelle. Et cela environ à 75 pieds des ruines dont il est question plus haut. D'après les traces qu'on pouvait voir sur le contour du petit monceau, les monnaies devaient être contenues dans un sac en toile.

Il y a en tout 102 pièces. Deux sont un peu plus grandes que notre cinquante sous. Elles portent l'effigie de Louis XIV, et, respectivement, les dates de 1655 et 1659. Elles sont de métal blanc. Il s'en trouve 2 autres de même métal, mais plus petites et plus anciennes. Leur date est de 1691 ; et on y voit le nom de Henri IV.

Le reste de la collection est composé de pièces jaunes ; celles-ci sont un peu plus grandes que notre dix sous, et de la même époque que les deux premières.

Il est évident que les plus récentes pièces n'ont pas beaucoup circulé, tandis que les autres portent "des ans l'irréparable outrage". Quelle est la valeur de cette trouvaille ? — Au point de vue de l'histoire locale, sa valeur est de premier ordre. On sait qu'en 1661 les Iroquois pénétraient à Tadoussac, massacraient la population, brûlaient la chapelle et le magasin des Cent Associés. Des trois commis du poste, deux furent massacrés. Il est facile de concevoir qu'en voyant l'imminence du danger, ces hommes enfouirent dans la cave

ou autour de l'habitation les monnaies que contenaient leurs tiroirs.

Le seul survivant de ces hommes ne revint plus ; il périt, ou bien plus probablement, se confondit avec les enfants des bois.

Disons en passant qu'un détail comme celui-là nous éclaire sur le fait que dans certaines lignées de Sauvages, dès les premiers temps, on trouve des types d'européens.—Pour revenir à nos monnaies, ce serait donc en 1661 qu'elles furent enterrées à l'endroit où on vient de les trouver. L'examen des monnaies même donne de la vraisemblance à l'hypothèse. Comme nous l'avons dit, la plus vieille est de 1591, la plus récente de 1659. La dernière paraît relativement neuve, l'autre très vieille. Cela s'explique facilement : en 1661, la plus récente aurait eu 2 ans et la plus ancienne 70 ans.

Donc, on peut conclure prudemment qu'elles furent enfouies en 1661, lors du sac de la bourgade par les Iroquois. 20 que ce lieu fut le site, ou de la maison du poste, ou de la chapelle du Père de Quen, et même peut-être des deux, l'un près de l'autre.

Maintenant quelle est la valeur numismatique de ces monnaies ? La question est ouverte. Il appartient aux spécialistes d'y répondre.

Il importe surtout que ces monnaies, si elles ont de la valeur, restent au pays.

On sait ce qui arrive ordinairement en pareil cas. Un américain passe, offre un prix à tout risque, et ensuite nous revend ces antiquités, en faisant de forts profits.—Je crois que le *Bulletin des Recherches Historiques* est le meilleur médium pour faire connaître cette découverte et en provoquer l'examen. Pour plus amples renseignements, on peut s'adresser à M. Armand Imbeau, Tadoussac, ou correspondre avec le soussigné

GÉO. TREMBLAY, P^{TR}E

QUESTION

Qui pourrait me donner exactement la date d'arrivée dans la Nouvelle-France de Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil, qui devint procureur-général du Conseil Souverain en 1674, et mourut à Québec le 27 novembre 1679 ?

A. G. B.

LE SYSTÈME POSTAL SOUS LE RÉGIME FRANCAIS

L'ordonnance suivante de l'intendant Gilles Hocquart, signée à Montréal le 20 juillet 1732, aidera peut-être à faire connaître ce qu'on peut appeler le "système postal sous le régime français."

"Vu la requête à nous présentée par les négocians de la ville de Québec contenant qu'à leur grand préjudice et contre le bon ordre, lorsque les vaisseaux venant de l'Europe ou autres lieux arrivent en ce pays plusieurs personnes s'embarquent dans des chaloupes et canots pour aller audevant ou estant rendus en rade dans le bassin et même plus loin inconsiderément requièrent les capitaines qui commandent de leur montrer les lettres dont yls sont chargés aux fins de connoistre s'il y en auroit à leurs ordres particuliers, ce qui se fait à la vérité dans la vue d'obliger les suplians qui non contents de s'emparer des leurs se chargent encôre officieusement de celles des autres les demandans auxd. capitaines, officiers et passagers qui volontiers croyant qu'elles se remettent de bonne foy à ceux à qui elles appartiennent, et dans ces veues les leur délivrent mais comme les abus qui se sont cydevant commis à cet égard se réitèrent avec outrance et que sous les apparences d'un zèle officieux ces sortes de personnes par ce moyen d'interception mettent non seulement les suplians dans l'inquiétude mais aussi la majeure partie des personnes de la colonie n'ayant à cet égard aucune réserve pour qui que ce soit de manière que ces intercepteurs prennent les connoissances convenables à leurs idées contentant leurs passions et privant par ce moyen nombre de personnes de scavoir le véritable état de leurs affaires tant en Europe qu'autres endroits où yls peuvent estre en correspondance ce qui leur cause un préjudice notable et concluent par leur d. requête à ce qu'il nous plust suivant l'usage de l'Isle royalle et autres colonies deffendre à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'aller à bord desd. vaisseaux venant de l'Europe Isle Royale et Amérique pour y prendre lettres et à cette fin enjoindre à tous capitaines desd. vaisseaux d'en remettre aucunes que lorsqu'ils des-

cendront à terre pour estre par eux distribuées en maison Bourgeoise ainsy qu'il s'est cydevant pratiqué, et sous telle peine par les contrevenans qu'il nous plaira ordonner, et estant nécessaire de remédier à un pareil abus si préjudiciable au bien public, et estant d'ailleurs informé que la multitude de ceux qui vont à bord des d. vaisseaux avant qu'ils soient mouillés inquiètent et embarassent les officiers et équipages desd. vaisseaux en sorte qu'ils ne peuvent faire leur manoeuvre avec seureté.

Nous deffendons à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'aller à bord des vaisseaux avant que le Capitaine soit descendu à terre sans notre permission expresse et par écrit laquelle ne sera donnée qu'en connoissance de cause à peine contre les contrevenants de cinquante livres d'amende pour la première fois et de punition corporelle en cas de récidive. Deffendons pareillement sous les mêmes peines à tous capitaines et à tous autres embarqués sur yceux qui seront chargés de lettres d'en remettre aucune qu'ils ne soient descendus à terre dans la maison du négociant ou Bourgeois auquel yls seront adressés, et pour affermir d'autant plus la bonne foy qui doit régner dans la distribution des Lettres déclarons qu'outre les peines cy dessus nous ferons procéder contre les intercepteurs pour estre punis suivant la rigueur des ordonnances comme perturbateurs du repos public. Permettons auxd. Négotians de choisir s'ils l'estiment convenables à leurs intérêts un d'entre eux ou telle autre personne qu'ils aviseront chez laquelle toutes les Lettres venant du dehors seront distribuées et ensuite remises à leurs adresses, et sur la nomination qui nous en sera faite par lesd. négocians nous l'autoriserons à ce faire, et sera la présente ordonnance registrée en la prévosté de Québec lue publiée et affichée dans les lieux ordinaires et accoutumées de la haute et basse ville dud. Québec même sur le Port. Mandons aux officiers de lad. Prévosté de tenir exactement la main à ce qu'il ne soit contrevenu à notre présente ordonnance fait en notre hôtel et à Montréal le vingt juillet mil sept cent trente deux.

HOCQUART (1)

(1) Archives de la province de Québec.

L'ABBE PIERRE-FRANCOIS DE THIERSANT

Il naquit à Montréal le 28 mai 1724, du mariage de Gabriel de Thiersant et de Marie Joseph de Fézeret.

L'enfant, suivant les sages conseils et les bons exemples d'une mère chrétienne, (1) fermant les yeux sur l'inconduite de son père, se destina à entrer dans les ordres.

Il commença son cours classique au séminaire de Québec, probablement en 1736, à l'âge de douze ans, quand sa mère repassa en France. Il était alors seul de sa famille au pays depuis cinq années et sa mère manifesta au président du Conseil de Marine, le désir de l'avoir auprès d'elle. Ce dernier acquiesça au désir de madame de Thiersant, et envoya l'ordre suivant à l'intendant du Canada :

“A Marly le 17 May 1741.

“La dame Thiersant m'a demandé un passage sur le vaisseau du Roy pour un de ses fils actuellement au Collège de Québec qu'elle désire fort d'avoir auprès d'elle. J'ay bien voulu lui accorder ce passage. Et si ce jeune homme se présente pour en profiter, vous le ferés embarquer sur le vaisseau le *Rubis*, et vous réglerés sa subsistance à la table du capitaine pendant la traversée.”

Le jeune homme avait alors dix-sept ans.

L'Université de Paris lui décerna le titre de bachelier.

Après un séjour de neuf années en France, l'abbé de Thiersant songea à revenir en Canada, car il appartenait au diocèse de Québec.

Le président du Conseil de Marine écrivit à ce sujet le billet suivant à l'abbé de l'Isle-Dieu :

“A Versailles, le 5 avril 1750

“J'ai procuré à M. l'abbé de Thyersant son passage sur le vaisseau du Roy l'*Anglesea* qu'on arme à Brest pour le Canada : Et il doit avoir été averti par son frère de se rendre incessamment dans ce port. A l'égard du S. abbé LeGuerne pour lequel vous me demandés aussi passage pour le Canada, je l'ardonneray pour le mois prochain par Rochefort : Et pour en profiter il n'aura qu'à se rendre du 15 au 20 du mesme mois.”

(1) Marie-Joseph Fézeret avait puisé une saine et brillante éducation chez les Ursulines de Québec.

L'abbé de Thiersant fut donc de retour au pays en 1750, et fut ordonné prêtre le 31 janvier 1751.

Mgr de Pontbriand lui donna la cure de Batiscan, qu'il garda jusqu'en 1755.

A la fin de cette dernière année, l'abbé fut transféré à la cure de Sainte-Anne de Beaupré, qu'il desservit pendant un an et demi. Le sanctuaire de la grande Thaumaturge qui reçoit de nos jours des milliers de pèlerins, devait en voir beaucoup moins au temps de l'abbé de Thiersant puisque ce dernier était seul pour satisfaire la piété des paroissiens et pèlerins.

Le Révérend Père Lamontagne, Rédemptoriste, nous écrivait le 10 avril 1918 :

“L'abbé P.-Frs. de Thiersant a signé son premier acte dans les registres de cette paroisse le 24 novembre 1755 et son dernier le 9 juin 1757.

“Dès les premières semaines de son séjour à Ste-Anne, il a fait plusieurs sépultures d'enfants. Une épidémie devait alors sévir. Il y a cela de particulier que, dans les actes de sépultures d'enfants, il ne fait mention ni du père ni de la mère : Ex :

“Le treize janvier mil sept cent cinquante six, fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse, par nous prêtre soussigné, le corps de Joseph-François Caron, âgé d'un mois, et ce présence d'Étienne Boyer et du Bédaut.”

“Le 13 mars 1757, et au nom du marguillier en charge, il rend les comptes de 1756.

“Son successeur n'ouvre les livres de comptes que le 20 juin 1757 : de sorte que du 13 mars au 20 juin, il n'y a aucun compte. Mais à cette époque les affaires de la fabrique étaient si peu considérables, que cette lacune n'offrait aucun inconvénient.

“Les archives de Ste-Anne, que je connais parfaitement, ne font aucune mention des faits et gestes de cet abbé, pendant son séjour ici.

“Je ne me rappelle pas d'avoir vu ailleurs pas même à l'archevêché de Québec, quelque chose à son sujet.”

Au mois de juin 1757, l'abbé de Thiersant abandonna la cure de Ste-Anne, et se retira pendant quelques semaines

chez les Pères Jésuites de Québec, "sur le point de s'embarquer pour l'ancienne France." Avant de quitter le Canada, il autorise M. de Tonnancour, des Trois-Rivières, d'administrer ses fiefs et seigneuries pendant son absence.

François-Henry de Thiersant, propriétaire des fiefs Bonsecours et St-Charles, et co-propriétaire, avec l'abbé de Bourgmarie-est-et-ouest, avait autorisé ce dernier de faire toute transaction concernant leurs seigneuries en Canada.

L'abbé de Thiersant partit pour la France le 6 octobre suivant.

Nous comptons au nombre de vingt-neuf les concessions faites par de Tonnancour dans les fiefs Bonsecours, St-Charles et Bourgmarie, lesquels sont communément appelées "fiefs Thiersant". Les actes de concession mentionnent que l'abbé vivait à Paris.

Au commencement de l'année 1764, l'abbé de Thiersant était de nouveau au pays, il devait alors songer à vendre ses fiefs et autres propriétés. L'éloignement de sa famille, les fonctions de son ministère et ses voyages en France étaient autant d'obstacles à l'administration de ses biens.

Puis quand il avait été décidé par le traité de Paris, en 1763, après trois années d'attente, que le Canada demeurerait possession britannique, l'abbé suivit le courant général des officiers, fonctionnaires et nobles, et songea comme ces derniers à laisser ou à vendre les biens qu'il possédait en Canada.

A cet effet, l'abbé de Thiersant était muni d'une procuration de son frère François-Henry, pour vendre leurs seigneuries de la rivière Yamaska.

En arrivant au pays, l'abbé se présenta au séminaire St-Sulpice, à Montréal, pour régler et définir les limites d'une concession d'environ mille arpents, qu'avait acquise son grand-père Fézeret, en 1698, dans le fief Bourchemin. Par donation de Mgr Dosquet, la moitié de ce fief appartenait au Séminaire depuis 1735 (1).

Ce dernier, pour en définir les limites exactes, avait fait arpenter par J.-B. Peladeau le fief Bourchemin, en cette an-

(1) L'évêque Dosquet devait donner l'autre moitié à Louise de Ramozay en 1746.

née 1764, et fixer le site exact de la concession de Fézeret, laquelle fut fixée sur la limite du fief St-Charles. M. Jean Brassier, procureur du Séminaire, intima à l'abbé de Thiersant d'accepter le site de la concession, en conformité du procès-verbal du bornage de l'arpenteur ; et l'abbé accepta avec d'autant plus de satisfaction, que la concession était limitrophe du fief St-Charles.

Le 26 septembre, l'abbé de Thiersant, de passage aux Trois-Rivières, vendait à Jean Maillé l'emplacement et la concession de son grand-père Fézeret, sur la rue St-Paul. C'était la boutique de serrurerie et armurerie de ce dernier, sise près de la rue St-Nicholas.

Enfin, le 11 octobre 1764, l'abbé de Thiersant étant à Québec, juste avant son départ, vendit tous ses fiefs, Bonsecours, St-Charles, Bourgmarie-Est et Bourgmarie-Ouest, à Georges Jackson, marchand, de Québec, pour la somme de 10000 livres.

Nous avons vu dans un acte judiciaire de 1770 que l'abbé de Thiersant appartenait au clergé de Lyon. Sa famille ni celle de son grand-père Fézeret, n'ont laissé de descendants au Canada. La dernière concession des fiefs Bonsecours, Bourgmarie-Est et Bourchemin-Ouest, qui traverse aujourd'hui la paroisse de Saint-Robert, Saint-Aimé et Saint-Louis de Bonsecours, porte le nom de Thiersant.

O.-M.-H. LAPALICE

QUESTIONS

Qu'était exactement une lettre de marque sous le régime français ? Nos gouverneurs et intendants accordèrent-ils des lettres de marque pendant les guerres entre la France et l'Angleterre ?

MARIN

On me parle d'un mémoire écrit par M. d'Avangour, gouverneur de la Nouvelle-France, où il propose l'établissement d'un poste au lac Ontario pour empêcher les Hollandais et les Anglais de faire la traite avec les Sauvages. Ce mémoire aurait été écrit en 1663. Où le trouverais-je ?

A. J. B.

LA FAMILLE MARTEL

En 1872, il y avait à Tours, deux familles du nom de Martel ayant les mêmes armes ; elles sont évidemment de souche commune. *L'Etat de la noblesse française* publié en 1873 par M. Bachelin-Deflorenne donne la liste des membres de ces deux familles. La première (Martel de Gaillon) est suivie d'une note forcément brève vu la nature du livre, mais précise suffisamment pour permettre, grâce à l'excellent article de M. Pierre-Georges Roy publié dans les *Petites choses de notre histoire*, la correction de certaines prétentions exagérées en ce qui concerne le séjour de ses ascendants en Canada, et l'autre famille (Martel de St-Antoine) par le nom adjoint qu'elle porte nous révèle son identité avec ses auteurs canadiens. M. Roy nous apprend que : Jean Martel arriva dans la Nouvelle France comme *soldat* dans la compagnie des gardes du gouverneur Frontenac... Le 27 mars 1683, MM. de la Barre et de Meulles concédèrent à Martel la *seigneurie* de Magos, de deux lieues de front sur trois de profondeur, à vingt-trois lieues de Port-Royal. Ses fils furent :

- 10.—Pierre, frère hospitalier,
- 20.—François, prêtre,
- 30.—Jean-Urbain de *Bellerive*,
- 40.—Jean-Baptiste Grégoire de *St-Antoine*,
- 50.—Antoine Nicolas, mort jeune,
- 60.—François (?) mort jeune,
- 70.—Pierre-Michel,
- 80.—Joseph-Nicolas, Jésuite.

M. Bachelin-Deflorenne donne à la suite de M. de Martel de Gaillon : "Originaire de Normandie, cette famille s'est fixée en Touraine dans le cours du dix-huitième siècle. Elle a fourni un *vice-roi d'Acadie*, un *gouverneur de Québec*..."

Cette exagération de titres peut avoir son effet là-bas, mais nous connaissons mieux nos anciens officiers.

REGIS ROY

LES DISPARUS

LE COLONEL ÉMILE BALETE.—Né à Perpignan, Pyrénées orientales, France, le 18 février 1831, il fit ses études à Saint-Cyr et prit part à la guerre de 1870-71, durant laquelle il fut blessé et décoré. La paix rétablie, il donna sa démission et vint au Canada en 1872. Avec MM. Pfister & Haynes, le colonel Balète fonda l'école polytechnique de Montréal dont il fut l'un des professeurs puis le directeur. Le distingué défunt mourut à Montréal le 18 mars 1909.

L.-A. BROET.—Originaire du bourg de Favrolle, dans le département de Drome, M. Broet vint habiter le Canada vers 1903. D'une haute culture intellectuelle, très versé sur les questions agricoles, de colonisation et d'instruction, bel orateur, enfin maître d'une fortune considérable il rêva de fonder un établissement modèle au Canada et acquit de grandes propriétés à Péribonka. Il venait d'être élu député du lac Saint-Jean, lorsqu'il mourut victime d'un accident de chemin de fer, à Saint-Gédéon, le 14 septembre 1908. Le défunt était célibataire et n'avait que 38 ans.

BLONDEL

HERBERT LANGLOIS.—Le 16 octobre 1923, décédait à Toronto, à l'âge de 70 ans, Herbert Langlois qui était vice-président de la Standard Bank, vice-président de la Toronto Mortgage Co., et directeur de la Consumer's Gas Co.

Né à Québec et fils de feu U.-F. Langlois, le défunt fit ses études dans sa ville natale puis dans celle où sa carrière a pris fin. Il débuta à Québec au service de la Henry Glass Co., puis alla demeurer à Toronto où il conquist une situation éminente dans le monde de la finance.

PIERRE BEDARD.—Pierre-Joseph Bédard, fils du notaire Louis Bédard, naquit à Montréal, le 26 août 1869. Après avoir débuté dans l'architecture et le journalisme ; après avoir édité le *Recueil littéraire*, le *Glanceur*, la *Fortune* ; après avoir fait partie de l'École littéraire et avoir publié un volume : *Études et récits*, Bédard étudia la médecine et il exerçait cette profession lorsque la mort vint le réclamer le 5 juillet 1905.

Le docteur Bédard avait épousé Blanche Ménard, fille d'un architecte de renom.

CABRETTE

UN CANADIEN BON PROPHÈTE

C'était le 30 septembre 1817. Un riche cultivateur de St-Antoine, nommé Gravel, allait porter un enfant au baptême : il préparait son meilleur cheval et sa calèche de fête pour cette circonstance solennelle. Son voisin, qui l'épiait, lui dit :

Mais où vas-tu donc, Colas, ainsi mis sur ton trente-six?

—Je m'en vais faire baptiser un curé, fut la réponse du père Gravel.

Il eut raison, et le petit enfant qu'il portait à son curé, messire B. Alinette, reçut au baptême le nom d'Isidore. Il devint prêtre le 12 septembre 1841, et fut longtemps curé de Laprairie. Il est mort le 7 octobre 1881.

Vingt et un ans après, le 12 octobre 1838, il se mit encore en frais de s'endimancher pour "gagner l'église", comme il y avait vingt et un ans. Le même voisin, qui observait ses allées et venues, comme on sait le faire dans les campagnes canadiennes, lui demanda derechef :

—Où vas-tu donc ainsi ?

—Cette fois-ci, répondit Nicolas, je m'en vais faire baptiser un évêque.

Et sans s'en rendre compte, cet heureux père prophétisait une seconde fois, et ce marmot, qui fut baptisé sous le nom d'Elphège par messire M. Cusson, devint aussi prêtre le 11 septembre 1870, puis sacré évêque de Nicolet, à Rome, le 2 août 1885, et ce fut Mgr Elphège Gravel, premier évêque de Nicolet, décédé le 28 janvier 1904.

Ce fait est certain, et Mgr de Nicolet aimait à le raconter. (1)

QUESTION

En 1847, le navire *Carricks* fit naufrage près du Cap des Rosiers, dans le golfe Saint-Laurent, et près de deux cents de ses passagers périrent. Existe-t-il une liste des passagers du *Carricks* ? Je sais qu'ils étaient presque tous de Sligo.

IRL.

(1) *Fleurs de la Charité*, avril 1920.

LE NOM D'ALBANI

On a cru pendant longtemps que notre grande artiste, Emma Lajeunesse, avait adopté le nom d'Albani, parce que c'est avec l'aide de Mgr Conroy, évêque d'Albany, qu'elle réussit à amasser la somme qui lui était nécessaire pour aller étudier en Europe. Il paraît qu'il n'en est rien. Ce serait à la suggestion du fameux musicien Lamperti, de Milan, qu'elle se nomma ainsi.

A cette époque, une cantatrice pour réussir, devait porter un nom italien, comme il faut un nom français à un chef cuisinier. "Pourquoi ne prendriez-vous pas le nom d'Albani, lui dit-il. Ce nom est celui d'une vieille famille presque éteinte ; le seul survivant est un cardinal très âgé, si pieux, et vivant si retiré qu'il n'entendra jamais parler d'une chose aussi mondaine qu'un opéra ; ensuite s'il l'apprend, vous aurez rendu le nom si fameux, qu'il en sera joyeux et fier. Et voilà comment elle aurait assumé son nom de théâtre.

E. M.

L'OBSERVATOIRE DE QUÉBEC

"Dès la première semaine de janvier en 1845, on s'occupait, à Londres, du projet d'un observatoire à Québec et l'on consulta Bayfield à ce sujet.

"On érigea un observatoire près de la boule chronométrique de la citadelle et l'on en confia la direction au lieutenant Ashe, de la marine royale, comme astronome.

"Cet observatoire fut démoli en 1874 ; on en voit encore les assises, et on le remplaça par celui d'aujourd'hui sur les Plaines d'Abraham" (*Bulletin de la S. de Géographie de Québec*, vol. 15, p. 278).

QUESTION

Sir James-M. LeMoine dit que les Bondfield, les Stewart, tous citoyens anglais de Québec, aidèrent à Montgomery et de Arnold en 1875. A-t-on la preuve de cet avancé ?

X. X. X.

TABLE DES MATIÈRES

Allard, L'honorable Louis-Jules	333
Alma mater, Pour l'	182
Ancêtres savaient-ils signer, Nos	334
Archambault, La famille	264
Archives de Seine-et-Marne, Les	239
Archives du premier Conseil de Québec, Les	314
Archives paroissiales, Nos	232
Assemblée des notables à Québec	39
Aumond, Telmond	61
Auteur canadien couronné par l'Académie française	219
Baby, Antoine Dupéron	64
" Daniel	63
" Daniel-Antoine	63
" Louis	89
Baie des Esquimaux en 1785, La	147
Baie Saint-Paul, Une carte de la	51
Bally de Messein, Mgr	98
Baines, Henry-Edward	
Barre, Lettre du roi à M. de la	215
Barron, Hughes-Edmond	110
Beaujeu, L'honorable J.-P. Saveuse de	326
Beek, John-Gerbrand	296
Bégin, Le cardinal	104
Bégon, L'intendant	28
Bélanger, pionnier de St-Vallier, Prisque	15
Bellefeuille, L.-C.-A. Lefebvre de	89
Bélugard, Dupin de	56
Berri, à Montréal, La rue	52
Bigot, L'intendant	31
Black, Le délateur John	347
Blaiss, Mgr André-Albert	105
Boston, John	111
Boucher, Une ordonnance de Pierre	55
Bourdon de Dombourg, Jean-François	29
Bourgeau, L'architecte Victor	306
Bourgeois sous le régime français, Les	225
Bourreaux de Québec sous l'ancien régime, Les	3
Bouthillier, Louis-Tancrède	112
Brayet, Le	47, 186, 348
Brébeuf, Le Père Jean de	298
Brock, à Montréal, La rue	78
Bulletin des Recherches Historiques , Le	65
Bureaux d'enregistrement, Les premiers	75
Burke, John	295, 326
" Mgr Edmund	99

Buteux, Le Père Jacques.	298
Caldwell, Le testament de Henry.	202
Callière, Le gouverneur de.	345
Canadien-français, Le premier.	144
Capitulation de Québec, Où fut signée la.	66
Carillon, Le billet d'un héros de.	242
Carillon, Chanson historique sur.	183
Caron, L'honorable juge Alexis.	209
Carrière, Charles-Henri.	90
Cartier à Québec, Le site du fort de.	257
Casault, Louis-Adolphe.	91
Casgrain, Philippe-Henri Dupéron.	91
Capillaire du Canada, Le.	185, 347
Castors, La destruction des.	267
Certificat, Un beau.	268
Chabaud, Lettre de l'abbé.	286
Champion du patin, Un prêtre.	22
Champlain, Le rappel de.	346
Chanson de 1838, Une.	308
Chant de bûcherons, Un.	13
"Chanter pouille", L'expression.	244
Charpentier du roi à Québec.	148
Chauveau, L'honorable P.-J.-O.	113
Cherrier, Adolphe.	330
Christie, Gabriel.	313
Cimetière des Pauvres à Québec, Le.	282
Cloches, Le capitaine Pierre-Louis de.	206
Coffin, William-Foster.	111
" William-C.-Holmes.	328
Communauté canadienne au Chill, Une.	173
Communautés de Québec en 1759, Les.	312
Compain et les chancres, Le curé.	85
Complainte sur la mort de la Dauphine, Une.	40
Conseil de guerre du 13 septembre 1759, Le.	115
Conseil Souverain et le port de l'épée, Le.	31
" " Une opinion sur le.	294
Coroners de Montréal, Les.	295
Côté, patriote de 1837-38, Le Dr.	12
Coursol, Charles-Joseph.	297
Couture, Le coureur des bois Jean.	147
Crémazie au Canada, Le premier.	184
Croix de chemins, Les.	125, 142, 229, 269, 350
Dambourgès, François.	92
Daniel, Le Père Antoine.	298
D'Auteuil, Lettre de Denis-Joseph Ruette.	42
Défricheurs, Nos premiers.	171
DeLisle, Benjamin.	94
" Kersiel.	94

DeLisle, Alexandre-Maurice	112
Denier à Dieu, Le	57, 152
Denonville né protestant, M. de	285
DesRivières, Le capitaine	86
" Thomas-Hypolite	96
Deschambault, Louis-Joseph Fleury	94
D'Esgly, Mgr Mariaudeau	97
Disparus, Les	24, 305
Domestique et serviteur	146
Duburger, Jean-Baptiste	96, 154
DuCalvet, inculpé en 1775, Pierre	303
Duchesnay, Antoine-Narcisse Juchereau	154
" Henri-Théodore	155
" Jean-Baptiste	155
" Michel-Louis	156
Duchesse québécoise, Une	321
Dufresne, Louis-Flavien	157
Dullard, Mgr William	102
DuMay, A propos des	191
Dupuy de Lislols, Paul	311
Durantaye, Madame de la	168, 243
Épée et le Conseil Souverain, Le port de	31
Epluchette de blé d'Inde au Canada	196
Ermatinger, Frederick-William	109
Escrime à Montréal, L'	260
Estève, François	148
Etat civil, Les registres de l'	150
Evêques consacrés à Québec, Les	97, 192
Exécution capitale dans le port de Québec	137
Exécutions capitales et les charretiers, Les	187
Expatriation acadienne, L'	168, 243
Exploits pédestres au Canada, Les	19
Famelart, Léon	24
Forgues, Jean	157
Faribault, Louis-Olivier	158
Faucher de Saint-Maurice, M.	32
Fay, Jacques de	361
Filesac, René	55
Fraser, Alexandre	349
" Hugh	328
Frères Charons, La croix des	269
Frontenac, Un mémoire de M. de	315
Gadois, premier concessionnaire à Montréal	36
Gamelln, Pierre-Ambroise	158
Gargot, Nicolas	178
Genevay, Jean-François-Louis	347
Geoffrion, Joseph	297
Gendron, Pierre-Samuel	330

Girard, Alfred	333
Girroir, L'abbé Hubert	22
Gosselin, Gabriel	128
Gray, Edward-William	109
" Jonathan-Abraham	296
Guay, Les ouvrages publiés par Mgr	54
Guérite du Diable, La	170
Gugy, L'honorable Louis	109
Guy à Montréal, La rue	52
Halifax, Le cours de	188
Hangar des Habitants, Le	169
Hermîtes, La Terre des	77
Hertel, Jean-Baptiste de	159
Histoire, La Petite	205
Honey, John-Sleep	328
Hôpital-Général de Québec	300, 335
Horan, Mgr Edward-John	102
Hubert, Mgr Jean-François	97
" René-Auguste-Richard	329
Hurons, Le vrai nom des	29
Iberville, Une statue à M. d'	276
" contre Boston, Projet de M. d'	289
Ile Jésus, La justice seigneuriale de l'	275
Jésuites canadiens sous le régime français, Les	283
Jésuites, Deux opinions protestantes sur les	114
Joly de Lotbinière, Edmond	159
" " " Alain-Chartier	159
" " " Henri-Gustave	223
Jones, Joseph	296
Journal français aux Etats-Unis, Le premier	58
Juchereau de Maure, Paul-Augustin	81
Labrecque, Mgr Michel-Thomas	105
Lalemant, Le Père Gabriel	299
Lamarche, Utric	305
Langevin, Mgr Jean	102
Lareau, Notes sur Edmond	69
Laval, Lettre de Mgr de	300
Lavandier de l'église de Québec, Le premier	17
Laverlochère, Le Père J.-N.	320
Leblanc, Charles-André	112
Leclerc, Jean	128
Lefebvre de Bellefeuille, L.-C.-A.	89
Lemay, Les ouvrages publiés par Pamphile	318
Lemieux, Guillaume	268
Lemieux, Louis-Joseph	113
Léry, Le colonel Chaussegros de	284
Leventoux, Mgr Julien-Marie	192
Lévesque, Marc-Antoine-Louis	327

Lorimier, Guillaume-François de	223
Loterie pour la cathédrale de Québec, Une	27
Luc, Les peintures du Frère	51
Ludovica ou Louisville, Le nom	248
Mai autrefois, La plantation du	151
Maîtres d'armes à Montréal, Les	260
Malherbe, Francis	57
Marcel, secrétaire de Montcalm, M.	83
Marriages dans nos campagnes autrefois, Les	200
Marie de l'Incarnation	342
Martyrs canadiens, Les premiers	298
Massé, Le Père Edmond	299
Mathieu, Mgr Olivier-Elzéar	106
McDonell, Mgr Alexander	100
McEachern, Mgr Bernard-Angus	100
McMahon, Marie-Michel-Edmond	297
Missionnaires, Nos anciens	344
Modes, Vieilles	16
Molneaux au Canada, L'introduction des	250
Mondelet, Jean-Marie	296
Monet, L'honorable Dominique	332
Monk, Samuel-Wentworth	327
Montréal, Les noms des rues de	52, 77
Montréal, Complainte sur l'incendie de	211
Moore, Les familles	312
Morrogh, Robert Leslie	328
Murray, Le général	360
Nicolet, Une lithographie du séminaire de	244
Notre-Dame des Victoires	39
Noûe, Le Père Anne de	298
O'Donnell, Mgr James-Louis	98
Officiers canadiens dans l'armée anglaise, Les . . 61, 89, 154, 223, 252,	288
Oka, Le calvaire d'	350
Orléans, Marie de l'Incarnation à l'île d'	342
Ordonnance de Pierre Boucher, Une	55
Panet, Alphonse-Engène	224
Papineau, Louis-Joseph-Amédée	328
Pâques, Coutumes et traditions sur	175
Photographie à Montréal, Les débuts de la	237
Plastre espagnole, La	188
Pied-du-Courant, La croix du	231
Pinguet, Charles-Casimir	224
Plessis, Mgr Joseph-Octave	98
Pontiac est-il un nom français	83
Pontiac et Pontac	317
Pothier, L'honorable Toussaint	110
Présent du Roi, Le	193
Privilège du clergé	353

Protonotaires de Montréal, Les.	324
Proverbes à propos de nocces, Les.	310
Province ecclésiastique, Notre première.	179
Québec, Où fut signée la capitulation de.	66
“ sous le régime français, Les portes de.	84
“ Les évêques consacrés à.	97
“ Une opinion sur le vieux.	236
“ en 1720, La cathédrale de.	259
Questions, 18, 21, 24, 35, 39, 47, 51, 55, 56, 64, 72, 74, 76, 78, 82, 106, 235, 238, 240, 251, 266, 285, 307, 309, 319, 336, 349.	352
Quinumont au Canada, Les.	356
Racine, Mgr Antoine.	102
“ Mgr Dominique.	104
Récollets à Québec, Le couvent des.	39
Registres de l'état-civil, Les.	150
Reid, Alexander.	327
“ John.	327
“Représentation des grands jurés en 1764”.	245
Rivière-des-Caps, La.	284
Roberval à l'île d'Orléans.	82
Rochert, Le sieur.	29
Roy, Mgr Paul-Eugène.	105
Ryland, Herman-Witsius.	144
Sagean, L'aventurier Mathieu.	246
Saint-Pierre de l'île d'Orléans, Deux pionniers de.	128
Saint-Jean de Dieu, L'hospice.	247
Saint-Ours, L'honorable F.-R. de.	109
Saint-Ours, Charles-Louis-Roch de.	252
Saint-Rémi de Napierville, Le calvaire de.	352
Saint-Vallier, Mémoire de Mgr.	335
Sainte-Anne de Beaupré, La chapelle des matelots à.	141
Salaberry, Charles-Michel de.	253
“ François-Louis de.	255
“ Maurice-Roch de.	255
“ Edouard-Alphonse de.	255
“ Melchior-Alphonse de.	297
Sauvage, Le signe “S”.	58
Savary, Charles.	24
Schaffalisky, Le baron.	134
Seigneurs à Montréal, La rue des.	53
Serviteur et domestique.	146
Sherbrooke, Sir John.	149
Shérifs de Montréal, Les.	107
Signay, Mgr Joseph.	101
Sources imprimées de notre histoire.	38, 79, 122, 177, 221, 241
Spanish Dollar.	188
Sténographe canadien-français, Le premier.	358
Stewart, Andrew.	110

Sujets, Les "anciens" et les "nouveaux"	245
Symes, Clara	321
Tableau de 1665, Un	73
Taché, Mgr Alexandre-Antonin	263
Taschereau, Le cardinal	103
TéKawitha, La croix de Catherine	269
Thibaudeau, L'honorable Rosaire	113
Thiersant, François-Gabriel de	48
" " Henri de	337
Timbres-poste canadiens, Les	181
Traite en 1717, Les congés de	271
Tremblement de terre de 1663, Le	277
Turcotte, L'honorable Arthur	332
Turgeon, Mgr Pierre-Flavien	101
Turner, Nicolas	108
Vallière de St-Réal, Les premières années de	129
" " Le nom de	161
Valois, Roger	305
Veniot, Généalogie de l'honorable P.-J.	118
Voyer, Ludger-Napoléon	256
West, Le peintre	30
Wolfe, La mort de	30
